

**PORTANT NOMINATION DE CINQ (5) CHEVALIERS
DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

La Constitution ;

La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance
D/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre
National du Mérite ;

Le Décret D/2018/116/PRG/SGG du 13 Juillet 2018, portant organisation
de la Présidence de la République ;

Le Décret D/2018/022/PRG/SGG du 11 Février 2018, portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

**ARTICLE 1^{ER}/ Le Grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite de la
République de Guinée est décerné au Cinq (5) Coopérants Français pour la
reconnaissance des services rendus dans le cadre de la Coopération
Militaire entre les Forces Armées Françaises et Guinéennes.**

Sous-décret :

Lieutenant-colonel Eric CORNIC. Conseiller français du chef d'Etat-Major
Général des Armées.

Chef de bataillon Franck RITOUET. Conseiller du Général Commandant
le SCAD et Chef du projet ASCAD.

Chef d'escadron Jean-Henri BONNEL. Conseiller au Commandement des
Ecoles de la Gendarmerie.

Capitaine Eric PIGER. Soutien des Coopérants Militaires et des Pro
sponsable de la mise en formation des stagiaires des FAG en Franc
ins les ENVR.

Ajuda-chef Marie-Paule LORQUIN. Soutien des Coopérants Milit
des Projets

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date
signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

Conakry, le

10 JUIN 2021



Professeur Alpha CONDE

Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée